



## Assemblée Générale ENGIE du 12 mai 2017

### Consignes de vote et procuration

L'Assemblée Générale du groupe ENGIE se tiendra le 12 mai. Si vous n'y assistez pas, vous pouvez voter en ligne (jusqu'au 11 mai 2017, 15h, heure de Paris) ou donner procuration.

La CFE-CGC vous présente ci-dessous, ses propositions de vote. Si elles vous conviennent, nous vous invitons à les soutenir, soit :

- ✓ en donnant votre procuration aux représentants de la CFE-CGC membres de l'association des salariés actionnaires, AG2S. **Monsieur Thierry PICHERY** : 1, rue Louis Sulpice Vare 95270 Saint-Martin-du-Terte
  - Pour cela, vous devez sélectionner la section « donner pouvoir à un tiers » et renseigner le nom, prénom et adresse postale du mandataire.
- ✓ en votant en ce sens, lors de l'AG ou en ligne.

**Voici nos recommandations de vote** (liste des résolutions et synthèse des recommandations CFE-CGC en page 3).

- **Résolutions n°1 et n°2**

Nous vous proposons **d'adopter** les comptes annuels et consolidés de 2016.

- **Résolution n°3**

Nous préconisons de **voter contre** l'affectation du résultat et la distribution du dividende. **Pourquoi ?**

**Le versement du dividende se fait à nouveau, pour partie, en puisant dans les réserves.**

- d'une part, cela va réduire considérablement les marges de manœuvre financières du Groupe,
- d'autre part, la fixation d'un dividende fixe indépendamment des résultats et des bénéfices réalisés par le Groupe, constitue **une aberration économique**.

- **Résolution n°4**

Nous recommandons de vous **abstenir**. **Pourquoi ?**

Comme l'année dernière, cette résolution fusionne deux conventions concernant le Directeur Général. Cela ne permet pas d'en approuver une et de rejeter l'autre.

En tant qu'actionnaires et/ou salariés actionnaires, vous devriez pouvoir voter différemment sur ces conventions selon leur nature.

- **Résolution n°5**

Elle consiste à maintenir les droits acquis par Mme Isabelle KOCHER au titre du régime de retraite supplémentaire, ces droits seraient gelés et préservés au 31 décembre 2014. Les droits ayant été acquis lors des différentes fonctions exercées par Mme Isabelle KOCHER dans le Groupe et considérant qu'elle y exerce toujours des fonctions, nous vous proposons de **voter favorablement**.

- **Résolution n°6**

Nous vous proposons d'approuver l'autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

- **Résolutions n°7 à n°9**

Nous laissons chacun se déterminer pour les votes relatifs à l'élection ou au renouvellement des administrateurs. **Pour notre part, dans un souci de neutralité, nous préconisons l'abstention.**

La **résolution n°7**, en particulier, propose la nomination à titre provisoire aux fonctions d'administrateur de M. Patrice DURAND, sur proposition de l'État, en remplacement de M. Bruno BÉZARD.

**Les résolutions n°8 et n°9** concernent la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires. il est à signaler que contrairement au principe d'indépendance, le **candidat présenté dans la résolution n°8 a été désigné par le vote de la Direction** (pour représenter le fonds d'actions salariés CS LINK). **Nous regrettons cette collusion entre une organisation syndicale et la Direction, qui fera du représentant des salariés actionnaire un obligé de la Direction.**

- **Résolutions n°10 et n°13**

Sur la **rémunération des mandataires sociaux** nous préconisons un **vote défavorable** pour marquer notre désapprobation de la politique de modération salariale déployée depuis plusieurs années et le plan de réduction drastique des coûts (Lean 2018) qui impacte les salariés.

- **Résolutions n°14 et n°15**

Pour les opérations sur le capital de la société, et les délégations de compétence données au Conseil d'Administration, qui sont des résolutions classiques de fonctionnement, nous **voterons favorablement.**

- **Résolutions n°16 à n°17**

Sur l'**attribution d'actions gratuites aux salariés, cadres dirigeants et mandataires sociaux**, nous proposons de **voter favorablement.**

- **Résolution n°18**

N'appelle pas de commentaire particulier. Elle permet de réaliser les formalités administratives nécessaires. Nous **voterons favorablement.**

### Liste des résolutions et synthèse des préconisations CFE-CGC

- (1) Approbation des opérations et des comptes annuels de l'exercice 2016 : **vote pour**
- (2) Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016 : **vote pour**
- (3) Affectation du résultat et fixation du montant du dividende de l'exercice 2016 : **vote contre**
- (4) Approbation des conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce : **abstention**
- (5) Approbation, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, d'un engagement relatif à la retraite de Mme Isabelle Kocher, Directeur Général : **vote pour**
- (6) Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société : **vote pour**
- (7) Ratification de la nomination à titre provisoire aux fonctions d'administrateur de M. Patrice Durand : **pas de consigne, la CFE-CGC s'abstiendra**
- (8) Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires en application de l'article 13.3 2) des statuts : M. Christophe AUBERT : **pas de consigne, la CFE-CGC s'abstiendra**
- (9) Nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires en application de l'article 13.3 2) des statuts : M. Ton WILLEMS : **pas de consigne, la CFE-CGC s'abstiendra**
- (10) Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2016 à M. Gérard MESTRALLET, Président-Directeur Général : **vote contre**
- (11) Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mai 2016 à Mme Isabelle KOCHER, Directeur Général Délégué en charge des opérations : **vote contre**
- (12) Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de la période du 3 mai au 31 décembre 2016 à Mme Isabelle KOCHER, Directeur Général : **vote contre**
- (13) Approbation, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux : **vote contre**
- (14) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe ENGIE : **vote pour**
- (15) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de toutes entités constituées dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actionnariat salarié international du groupe ENGIE : **vote pour**
- (16) Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur, d'une part, de l'ensemble des salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe ENGIE (à l'exception des mandataires sociaux de la société ENGIE) et, d'autre part, des salariés participant à un plan d'actionnariat salarié international du groupe ENGIE : **vote pour**
- (17) Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur de certains salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe ENGIE (à l'exception des mandataires sociaux de la société ENGIE) : **vote pour**
- (18) Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités : **vote pour**